



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE ET CATEGORISATION DES SOCIETES COOPERATIVES DE CAFE-CACAO DE LA DELEGATION REGIONALE DE YAMOUSOUKRO

1. Dans le cadre du Programme National de Développement de la filière café-cacao et conformément à la politique agricole nationale, Le Conseil du Café-Cacao, organe de régulation et de développement de la filière, s'est engagé à disposer de sociétés coopératives professionnelles à travers la mise en place d'un dispositif permettant de bâtir un cadre stratégique cohérent d'appui à la promotion des producteurs et de leurs organisations. Cet engagement s'inscrit dans l'axe stratégique relatif à la professionnalisation des sociétés coopératives. A cet effet, Le Conseil du Café-Cacao a décidé de solliciter des cabinets ou groupe de consultants pour la ***réalisation de l'étude diagnostique et catégorisation des sociétés coopératives de la DR de Yamoussoukro.***
2. L'objectif global de cette étude est de catégoriser les sociétés coopératives de café-cacao de la Délégation Régionale de Yamoussoukro afin de mieux définir les appuis nécessaires à leur professionnalisation dans la gestion de l'entreprise coopérative et la fourniture des services agricoles, financiers, sociaux et économiques à leurs membres.
3. Les Termes De Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : www.conseilcafecacao.ci
4. Le Conseil du Café-Cacao invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général du Conseil du Café-cacao et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients). Chacune des expériences citées par le Cabinet doit être justifiée par des attestations de bonne exécution (ABE). Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Compétences et qualifications du Cabinet :
Le Consultant devra être un cabinet ou groupement de cabinet ayant une bonne connaissance des organisations professionnelles agricoles en général mais spécifiquement de celles de la filière café-cacao et de leur environnement ainsi qu'une maîtrise de l'environnement et du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire, de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives et une expertise en matière de comptabilité et de gestion des sociétés coopératives.



Il devra également démontrer sa capacité à mener à bien cette étude avec suffisamment d'expérience dans la structuration, le fonctionnement, la gestion et le développement économique et social des organisations de producteurs de café-cacao.

En outre, il devra disposer d'une méthodologie et d'un outil de diagnostic des organisations professionnelles agricoles éprouvés et devra justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conduite de programmes de renforcement de capacités et/ou diagnostic d'organisations professionnelles agricoles.

6. Le cabinet retenu aura à effectuer les missions décrites dans les termes de référence de la présente mission (***Voir Termes de référence***)
7. La durée de la mission est de deux (2) mois maximum à compter de la date de notification du contrat ou de l'ordre de service de commencer les prestations. La mission se déroulera essentiellement à la délégation régionale de Yamoussoukro.
8. Un Cabinet ou groupement de cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (**SQC**) telle que décrite dans le code des marchés publics.
9. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures 30 mn GMT
10. Les Manifestations d'Intérêt écrites devront être soumises en français aux adresses ci-dessous au plus tard le **lundi 8 mai 2023 à 10 h TU** (heure locale) et porter la mention « ***Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet de consultants en vue de la réalisation de l'étude diagnostique et catégorisation des sociétés coopératives de café-cacao de la Délégation Régionale de Yamoussoukro*** ». Les Dossiers de Manifestation d'Intérêt peuvent être déposés physiquement ou par voie électronique.
11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

**Adresses électroniques pour l'envoi des Dossiers
de Manifestation d'Intérêt**

E-Mail: loi.kone@conseilcafecacao.ci

**Adresse pour le dépôt physique et l'ouverture
des Dossiers de Manifestation d'Intérêt**

Le Conseil du Café-Cacao Immeuble Caistab, 19^{ème} étage porte 05

Service Achats & Passation de Marchés

Tél : 27 20 25 56 42/27 20 20 27 50